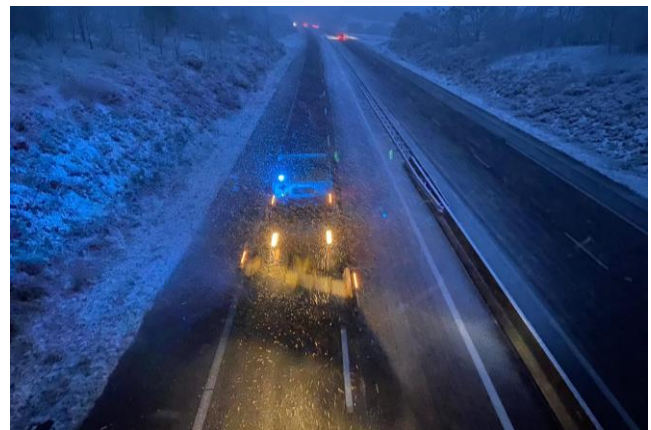


3 véhicules de salage heurtés en 48 h : Stop à l'imprudance !

Alors que les conditions météorologiques hivernales qui perdurent cette semaine nécessitent une mobilisation totale de la part des équipes de viabilité hivernale pour traiter les chaussées et assurer la sécurité des conducteurs, 3 véhicules de salage ont été percutés au cours du week-end sur le réseau VINCI Autoroutes lors d'interventions préventives sur les autoroutes A89 et A62.

Face à certains comportements inacceptables mettant en danger la vie des conducteurs et des personnels autoroutiers, VINCI Autoroutes, qui déposera plainte systématiquement en cas de heurt, appelle une nouvelle fois au respect de 4 principes fondamentaux pour la conduite hivernale : l'anticipation, l'équipement adapté du véhicule, la prudence et le respect scrupuleux du code de la route, qui interdit notamment le dépassement des engins de salage ou de déneigement lorsqu'ils sont en action.



Vendredi 20 janvier, en début de soirée, lors d'une opération de salage préventif sur l'A62 entre Marmande et Aiguillon, une saleuse a été heurtée par un véhicule léger dont le conducteur se serait assoupi, entraînant une collision avec le camion de VINCI Autoroutes. Samedi 21 janvier, peu avant midi, une saleuse, qui intervenait sur l'A89 sur le secteur d'Ussel, a été à son tour heurtée par une voiture dont le conducteur avait perdu le contrôle et qui a été blessé légèrement lors de l'accident. Enfin, dimanche 22 janvier vers 21h, une saleuse a été percutée par une voiture effectuant un dépassement à vive allure. Lors de ces 3 accidents, les salariés de VINCI Autoroutes qui intervenaient pour traiter les chaussées et assurer la sécurité des conducteurs n'ont heureusement pas été blessés, mais les conséquences auraient pu être dramatiques, pour eux comme pour les conducteurs à l'origine de ces accidents. A ces 3 accidents vient s'ajouter celui d'une autre saleuse percutée mercredi 18 janvier, lors d'une intervention préventive sur l'A11.

Face à l'imprudance et au manque de vigilance des conducteurs impliqués dans ces accidents, VINCI Autoroutes déposera plainte systématiquement en cas de heurt, comme elle le fait pour les trop

nombreux heurts de fourgons enregistrés chaque année sur son réseau (59 véhicules d'intervention heurtés en 2022).

VINCI Autoroutes rappelle que l'important dispositif de viabilité hivernale déployé pour la sécurité des usagers ne peut être pleinement efficace que si les conducteurs de véhicules légers comme de poids lourds respectent les spécificités de la conduite l'hiver en adoptant quatre principes de conduite fondamentaux : l'anticipation des conditions météorologiques (en s'informant avant de prendre la route), l'équipement adapté du véhicule, la prudence et le respect scrupuleux du code de la route.

Ce dernier spécifie notamment que les conducteurs ne doivent pas dépasser les engins de salage ou de déneigement lorsqu'ils sont en action ; les véhicules de plus de 3,5 tonnes ont également interdiction de dépasser lorsque de la neige ou du verglas sont présents sur les chaussées. En cas de non-respect de ces règles, les conducteurs encourent une contravention de quatrième classe ainsi qu'une suspension de leur permis de conduire.

Outre le fait de mettre en danger leur propre vie et celle des salariés de VINCI Autoroutes, le non-respect de ces règles peut en outre, en provoquant des accidents, bloquer durablement la circulation de l'ensemble des conducteurs sur l'autoroute.

Les réflexes de la conduite pour [bien voyager en hiver](#)

- **Vérifier le bon fonctionnement des équipements de son véhicule** : les essuie-glaces, l'état et la pression des pneus, les dispositifs d'éclairage, la propreté du pare-brise et des rétroviseurs extérieurs...
- **S'informer avant de prendre la route**, non seulement sur les conditions de trafic mais également sur les prévisions de Météo France.
- **Allonger ses distances de sécurité et adapter sa vitesse**, notamment par temps de pluie et de brouillard.
- **S'arrêter régulièrement** et dès les premiers signes de fatigue afin de refaire le plein de vigilance et d'attention.
- **Ne pas dépasser les saleuses ou chasse-neige en intervention**. Dépasser ces véhicules est interdit par le Code de la route, et met en danger la vie des conducteurs dont le véhicule circule alors sur une chaussée non traitée, où l'adhérence est réduite.
- **Respecter le corridor de sécurité**, règle du code de la route qui impose de s'éloigner à l'approche d'un véhicule d'intervention immobilisé. Cette règle a pour objectif de renforcer la protection et la sécurité des personnels intervenant auprès de conducteurs en détresse.
- **Prévoir les équipements spéciaux** comme les pneus neige, chaînes ou chaussettes, désormais obligatoires dans de nombreux départements de montagne : depuis le 1er novembre 2021, l'équipement de pneus hiver ou de dispositifs antidérapants amovibles devient obligatoire entre le 1er novembre et le 31 mars dans 48 départements français, soit près de la moitié des départements français.

Un dispositif pour informer les clients en temps réel :

- **Radio VINCI Autoroutes (107.7)**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7J/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **Le site internet www.vinci-autoroutes.com**
- **L'application gratuite Ulys**
- **Les comptes Twitter : @VINCIAutoroutes ; Les comptes Twitter : @VINCIAutoroutes ; @A89Trafic ; @A72Trafic ; @A7Trafic ; @A46Trafic ; @A62Trafic ; @A64Trafic ; @A66Trafic ; @A68Trafic ; @A10Trafic ; @A28Trafic ; @A71Trafic ; @A83Trafic ; @A355Trafic.**

CONTACT PRESSE : Samuel Beauchef, samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com, 06 12 47 58 91